

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 4 février 2020 à 19h35 à la salle du conseil située
au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Yves Lapointe,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-02-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-02-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 et de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le

conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

03-02-2020

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois de janvier 2020 ;

Prélèvements directs : 2109.84 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 348.98 \$

- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 30 \$

Salaires : P.P. 2, 3 : 10 803.95 \$

Frais Desjardins : 261.52 \$

Liste des comptes à payer au 31 janvier 2020 : 43 675.13 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Yves Lapointe et il est résolu à l'unanimité du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

04-02-2020

AVIS DE MOTION 252-2020 CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point reporté. Un document de travail est remis aux membres du conseil.

05-02-2020

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ANNUELS ET ADHÉSIONS ANNUELLES

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska renouvelle les adhésions et contrats annuels suivants :

- ADMQ au montant de 477\$ plus taxes.
- FQM au montant de 970.47\$ plus taxes.
- Groupe Azimut au montant de 1404\$ plus taxes.
- PG Solutions au montant de 3940\$ plus taxes.
- Ultima (MMQ) au montant de 10 830\$ incluant les taxes.

06-02-2020

**AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
D'AGIR AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA
(CLIC-SÉCUR)**

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale,

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 4 février 2020. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

07-02-2020

ADOPTION DU GUIDE DE RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le guide de rémunération.

Une copie de ce document est déposée au conseil.

08-02-2020

FORMATION D'UN COMITÉ QUI REPRÉSENTERA LA MUNICIPALITÉ DANS LES NÉGOCIATIONS AVEC LE DIOCÈSE CONCERNANT L'ACQUISITION DU BÂTIMENT ÉGLISE PAR LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska forme un comité composé de Charles Montamat, conseiller municipal et membre du comité GRAVIR, et de la directrice générale. Ce comité représentera la municipalité dans les négociations avec le diocèse concernant l'acquisition du bâtiment église par la municipalité.

09-02-2020

ADOPTION D'UN NOUVEAU BUDGET POUR L'OCTROI DES MONTANTS ASSOCIÉS AU FDT POUR LE PROJET DE TRANSFORMATION DU BÂTIMENT-ÉGLISE

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte un nouveau budget pour l'octroi des montants associés au FDT pour le projet de transformation du bâtiment-église.

Une copie du budget, détaillant les revenus et les dépenses associées au projet, est déposée au conseil.

10-02-2020

AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SUIVRE UNE FORMATION EN SECOURISME

M. Charles Montamat déclare avoir un conflit d'intérêt et se retire.

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à assister à une formation de Secouriste en milieu de travail offerte par le centre de formation de la Coopérative des Paramédics du Grand-Portage les 9 et 16 mars 2020 à Rivière-du-Loup. Cette formation sera subventionnée par la CNESST.

11-02-2020

MISE À JOUR DE WINDOWS POUR LES ORDINATEURS DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la version de Windows installée sur les ordinateurs du bureau municipal est désuète;

CONSIDÉRANT QU'il y a quatre ordinateurs au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que deux offres de service ont été reçues :

-Une de Tommy Drapeau qui estime qu'entre une heure et deux heures sont requises pour la mise à jour de chaque poste, selon les contraintes rencontrées. Son taux horaire de 60\$ de l'heure;

-Une de 6temti qui estime qu'entre deux heures et quatre heures sont requises pour la mise à jour de chaque poste, selon les contraintes rencontrées. Les techniciens de cette compagnie facturent entre 80\$ et 90\$ de l'heure selon le type de contrat signé avec eux.

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska donne à Tommy Drapeau le mandat de procéder à la mise à jour de Windows sur les quatre postes du bureau municipal, pour un montant pouvant varier de 240\$ à 480\$ plus taxes. Le logiciel Windows 10 en tant que tel est gratuit.

12-02-2020

INSTALLATION DE SERVICES INTERNET À LA CASERNE ET À L'OTJ

CONSIDÉRANT QUE l'installation de l'Internet à la caserne et au local de l'OTJ est requise pour une meilleure coordination des pompiers à la caserne et pour les activités quotidiennes du service de garde qui ont lieu à l'OTJ;

CONSIDÉRANT QUE l'internet affaires de base de Bell coûte 49.95\$ plus taxes par mois et que celui de Vidéotron coûte 57.94\$ plus taxes par mois;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'installer des antennes Wi-Fi pour rediriger le signal internet du bureau municipal vers le local de l'OTJ et vers la caserne;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de M2 Télécom pour l'installation d'antennes Wi-Fi extérieures et intérieures se chiffre à 2 265.75\$ plus taxes;

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat d'installation d'antennes wi-fi pour rediriger le signal internet du bureau municipal vers le local de l'OTJ et vers la

caserne, de même que l'installation d'antennes Wi-Fi intérieures au coût de 2 265.75\$ plus taxes.

13-02-2020

ACHAT D'ESPACES DE RANGEMENT POUR LA CASERNE

Point reporté.

14-02-2020

ACHAT DE SEPT BACS DE RECYCLAGE SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre des bacs de recyclage à ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les bacs achetés en janvier ont tous été distribués ;

CONSIDÉRANT QUE Services sanitaires Deschênes offre des bacs de recyclage au coût de 95\$ plus taxes l'unité et que USD Global les offre au coût de 86.65\$ plus taxes l'unité;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat de sept bacs de recyclage chez USD Global au coût de 606.55\$ plus taxes et transport.

15-02-2020

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PREMIER TECH POUR LE REMPLACEMENT DES MÉDIA FILTRANTS DE VINGT-TROIS SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QU'une offre a été reçue de Premier Tech pour le changement des média filtrants des 23 unités Écoflo dont le médium filtrant est à changer et que cette offre se chiffre à 38 870\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre propose le remplacement de la tourbe de ces unités par de la fibre de coco et que cette dernière a une durée de vie plus grande que la tourbe;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie à Premier Tech le contrat de changer les média filtrants des 23 unités Écoflo du village dont le médium filtrant est à changer au coût de 38 870\$ plus taxes.

16-02-2020

**AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ DE GLISSADE
DANS LA ROUTE DE L'ÉGLISE DURANT LA JOURNÉE DU
29 FÉVRIER DANS LE CADRE DU FESTIVAL BOULE DE
NEIGE**

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la tenue d'une activité de glissade dans la route de l'Église durant la journée du samedi 29 février 2020 dans le cadre du festival Boule de neige. Il autorise également la préparation de la glissade le vendredi 28 février 2020. Un côté de la rue sera donc fermé entre 17h le vendredi 28 février et 10h le samedi 29 février 2020. Durant cette période, la circulation sera assurée grâce à des feux de circulation. Les deux côtés de la rue seront fermés entre 10h et 22h le samedi 29 février.

17-02-2020

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK.
VOLET MUNICIPAL ACTIVITÉ LOCALE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer annuellement les municipalités à réaliser des activités citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité citoyenne qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

S'engage à investir dans cette activité en payant les permis de réunion de la régie des alcools et de jeux du Québec pour cette activité et en payant pour l'entretien ménager de la salle où le souper se déroulera;

S'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

S'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2020 au paiement des dépenses engendrées par l'activité du festival Boule de Neige qui aura lieu à Saint-Joseph-de-Kamouraska le 29 février 2020.

18-02-2020

FOND SÉCURITÉ CIVILE : APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 2 800\$ ET AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 000\$

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 2 800\$ du fond « Sécurité civile » pour le paiement de la facture de Cassandre Charest et affecte dans ce même fond un montant de 2 000\$. Ce montant correspond au montant à payer par la municipalité dans le cadre de l'octroi de l'aide pour préparations aux sinistres – Volet 2 (voir résolution 12-02-2019)

19-02-2020

APPROPRIATIONS AU FOND INTERNET MRC POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE LIÉES À LA FIBRE OPTIQUE DU MOIS DERNIER

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 146.94\$ correspondant au montant déboursé pour payer la facture de « Technologie Optic.ca inc. » pour l'entretien de la fibre optique.

20-02-2020

REMBOURSEMENT POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT la politique de la famille et des aînés 2019-2022 de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Aryane Maltais a présenté ses factures d'achat de couches lavables et que la municipalité offre 100\$ aux personnes qui font l'achat de couches lavables (voir résolution no 06-01-2011)

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le remboursement à Mme Aryane Maltais un montant de 100 \$.

21-02-2020

LOCATION D'UN LOCAL AU CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT la demande du Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'avoir accès à un local situé au deuxième étage du nouvel édifice municipal pour y placer un classeur, une table, une machine à coudre et pour y organiser des ateliers de couture;

CONSIDÉRANT les coûts de chauffage d'un local situé au deuxième étage de l'édifice municipal;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska loue un local du deuxième étage de l'édifice municipal au Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-Kamouraska au coût de 50\$ par mois durant les mois d'hiver (de novembre à avril inclusivement). Le reste de l'année, le Cercle de Fermières pourra utiliser gratuitement le local.

Un protocole d'entente spécifiant les modalités d'utilisation de ce local sera signé par la mairesse, la directrice générale et une représentante du Cercle de Fermières de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

22-02-2020

**APPUI À LA VILLE DE SAINT-PASCAL DANS LE CADRE
DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT
DU CENTRE SPORTIF**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif de la Ville de Saint-Pascal aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par la promotion du sport et l'adoption des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir;

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska appuie la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

23-02-2020

DEMANDES DE COMMANDITES

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse les montants suivants :

- 50\$ pour l'association du Hockey mineur du Kamouraska
- 50\$ pour l'APHK

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

24-02-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h45.

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale